AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (9)ItemJean-Baptiste André Godin à Alexandre Delamarre, 1er avril 1867

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Delamarre, 1er avril 1867

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (9)
Collation2 p. (122r, 123v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Delamarre, 1er avril 1867, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 29/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45657

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>1er avril 1867</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Delamarre, Alexandre</u>
Lieu de destinationLe Raincy (Seine-Saint-Denis)

Description

RésuméGodin répond à la demande de renseignements de Delamarre bien qu'il pensait que François Humbert les lui avait communiqués : le jardinier percevra 150 F par mois sans autre avantage ; il se loge à sa convenance, sa femme peut trouver une occupation selon ses aptitudes, ses enfants reçoivent une éducation gratuite ; il doit avoir la capacité de diriger 4 à 6 ouvriers jardiniers travaillant principalement au potager de deux hectares. Godin lui confirme qu'il aimerait qu'il occupe l'emploi et il lui demande de lui préciser ses intentions.

Mots-clés

Emploi, Familistère, Jardins
Personnes citées Humbert, François
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 28/02/2023
Dernière modification le 18/09/2023